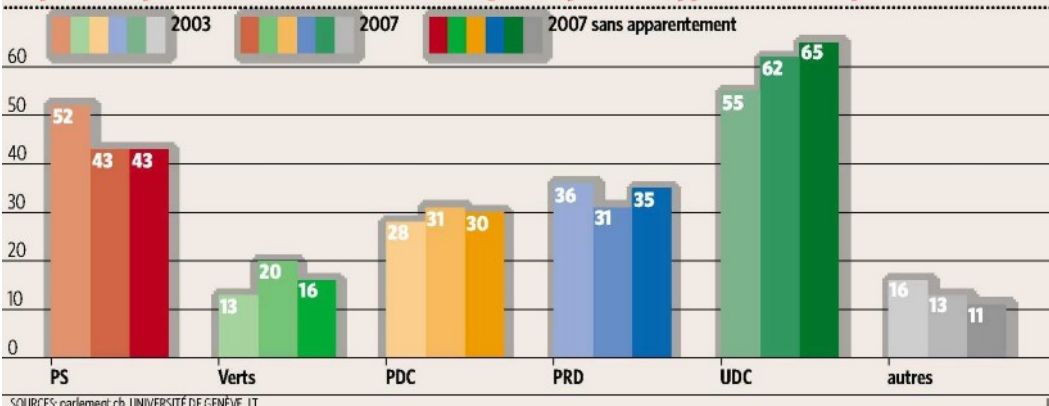


Le Parti radical est le grand perdant au jeu des apparentements

Elections Quels auraient été les résultats des partis le 21 octobre sans apparentements? Outre le PRD, l'UDC fait les frais de ces alliances

La force des partis au Conseil national s'il n'y avait pas eu d'apparementements possibles



SOURCES: parlement.ch, UNIVERSITÉ DE GENÈVE, LT

Philippe Miauton, Berne

Au soir du 21 octobre, si les apparementements entre partis n'avaient pas eu cours, le Parti radical aurait minimisé sa chute en ne perdant qu'un seul représentant au lieu de cinq. L'UDC aurait obtenu un meilleur score encore que les 7 mandats supplémentaires qu'elle a décrochés, avec 3 sièges en sus, si cette nuance électorale n'avait pas déployé ses effets.

Le PDC, lui, maintiendrait sa remontée, mais celle-ci serait de 2 unités au lieu de 3. En revanche, les Verts ne compteraient dans leur groupe que 3 élus additionnels en lieu et place des 7 homologues. Les conséquences positives ou négatives pour le PS s'annuleraient pour aboutir à un statu quo.

Pour les élections fédérales du 21 octobre, pas moins de 70 apparementements ont été scellés entre les 311 listes déposées aux quatre coins du pays dans l'espoir de décrocher une place à la Chambre du peuple. Quels ont été les perdants et les gagnants de cette cuisine électorale? Existe-t-il une ten-

dance générale? *Le Temps* s'est penché sur ces questions en analysant les résultats dans chaque canton en collaboration avec Daniel Bochsler, assistant à la Faculté de sciences politiques de l'Université de Genève.

PRD-UDC: le cas jurassien

Le fait de voter radical dans le canton du Jura a conduit, par ricochet, à la plus grande surprise du landerneau politique: l'élection de l'UDC Dominique Baettig à la place d'un PDC. En effet, un apparementement avait été conclu entre PRD et UDC. Sans cet «accord», le candidat démocrate-chrétien aurait accompagné le socialiste Jean-Claude Rennwald au National.

Dans le canton de Zurich, l'alliance PRD-UDC a été moins fructueuse que si elle n'avait pas été conclue. Sans ce lien, les deux partis bourgeois auraient obtenu un meilleur score avec un siège supplémentaire chacun. Toutefois, la raison est à chercher du côté du «contrat» signé entre le PDC, les

Verts libéraux, les évangéliques (PEV) et l'Union démocratique fédérale (UDF). Sans celui-ci, démocrates-chrétiens et Verts libéraux zurichois verraient chacun leur délégation fondre d'un parlementaire. Et du coup, le PRD et l'UDC en auraient un de plus.

Dans le canton de Bâle-Ville, seul canton avec Bâle-Campagne où un apparementement a pu rassembler les quatre formations majeures de la droite - UDC, PRD, PLS et PDC -, le siège radical a pu être préservé de la progression des socialistes. En cas contraire, le PS s'en serait emparé.

L'absence d'apparementement aurait également profité aux radicaux dans les cantons de Soleure, Zoug, Saint-Gall et Schwyz.

Un siège de moins malgré un meilleur score

Il ressort que l'apparementement a permis de freiner la vague de l'UDC. En effet, en Argovie, à Fribourg comme à Genève, le premier parti de Suisse a vu s'échap-

per un mandat au profit d'un parti qui avait conclu une alliance. Ainsi, à Genève, l'UDC arrive devant tout le monde mais ne gagne pas de fauteuil. Elle en aurait conquis un de plus si le PS ne s'était pas allié aux Verts.

De son côté, le Parti démocrate-chrétien a tiré son épingle du jeu. Tant en Argovie qu'à Zurich, le calcul a porté ses fruits. Le rapprochement entre la liste PDC et celle du Forum du centre libéral menée par l'Argovien Ulrich Siegrist, sortant non réélu, s'est traduit par un siège supplémentaire. Cependant, avec ou sans alliance, le résultat du PDC reste stable.

Sans apparementement, la situation du PS déboucherait sur un résultat final identique. En effet les sièges qu'il lâcherait à Schwyz ou à Genève seraient compensés par leur gain à Bâle-Ville et Neuchâtel. Dans ce dernier canton, l'alliance entre Verts et extrême gauche a permis de «sauver» le siège écologiste qui apparaissait fortement menacé. La socialiste Valérie Garbani en a fait les frais.

Outre ce fauteuil qu'ils céderaient au PS à Neuchâtel, les Verts compteraient un représentant de moins à Soleure, Saint-Gall et Zoug. Ceux-ci tomberaient dans les trois cas dans l'escarcelle des

radicaux. Enfin, sans apparemment le chrétien-social fribourgeois Hugo Fasel aurait perdu son fauteuil.

Quelques précautions

Daniel Bochsler relativise tou-

tefois la portée de ces résultats. «Les stratégies politiques sont plus rapides que la mécanique électorale», avertit-il. L'absence d'appareillages, par exemple, n'exclurait pas du tout l'élabora-

tion de listes communes (comprisant des candidats de plusieurs partis) pour pallier cette absence.

Les sous-appareillages de listes jeunes ou femmes des partis n'ont pas été soustraits puisque appartenant à la même famille politique.

Une méthode contestée

Dominique de Buman veut supprimer les appareillages

Le conseiller national PDC fribourgeois reçoit de plus en plus de réactions positives à l'évocation de son souhait de supprimer les appareillages. «Elles ne sont pas issues de mon seul parti», prévient Dominique de Buman. «Les états-majors de parti restent encore un peu frileux à

cette idée», avoue-t-il.

La liste des méfaits de ces regroupements que le Fribourgeois associe à de la vulgaire cuisine électorale est longue: «les appareillages nuisent au débat d'idées. Ils favorisent les blocs et conduisent à l'élection de parlementaires que l'électeur ne souhaitait pas forcément soutenir.»

Les partis doivent certes obtenir des alliances, mais sur des projets ou des messages, selon

l'élu de Fribourg. «Pour les élections, inutile d'inventer des pseudo-amitiés», précise Dominique de Buman, en citant l'exemple du PS et des Verts ou du PRD et du PDC.

«Si le peuple souhaite donner une couleur différente à son vote, il peut déjà panacher ses listes», souligne-t-il encore. Un panachage qui, par ailleurs, prend une ampleur toujours plus grande.

Le démocrate-chrétien recon-

naît que sa proposition pénaliserait son propre parti, mais qu'à cela ne tienne.

«Cet automne, je viendrai vraisemblablement avec une motion pour demander au Conseil fédéral de soumettre au parlement un projet d'acte. Peu importe si l'entrée en vigueur d'une modification du système intervient déjà en 2011 ou en 2015, l'important est de remettre de l'ordre dans les élections», conclut Dominique de Buman. **Ph. M.**